

obligeait chaque commune « soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire ».

En 1848, la France comptait 63 000 écoles fréquentées par 3 millions et demi d'enfants.

Loi Montalivet. — La loi de 1836 sur les chemins vicinaux fut très importante au point de vue de la prospérité matérielle des campagnes.

Une loi de 1837 rendit le système métrique obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1840.

La loi sur les aliénés (1838) obligea tous les départements à avoir un hospice pour recevoir les fous.

IV. — Deuxième période : le ministère Guizot (1840-1848).

La deuxième période du règne de Louis-Philippe est bien plus paisible que la première. D'abord, le gouvernement n'eut plus à soutenir les attaques des partis hostiles ; ensuite, un seul ministère remplit ces huit années : le ministère Guizot.

À l'intérieur, Guizot s'appliqua à multiplier les grands travaux d'utilité publique, à développer l'agriculture, l'industrie et le commerce (voir plus loin). Mais il s'entêta à ne pas vouloir accorder la moindre concession aux demandes de réforme électorale. Surtout il ne voulait pas entendre parler du suffrage universel, « ce système absurde, disait-il, qui appellerait toutes les créatures vivantes à l'exercice des droits politiques ». — « Enrichissez-vous par le travail, disait-il encore, et vous deviendrez électeurs. » — Il ne pensait à satisfaire que « la grande société saine et tranquille » ; il s'inquiétait peu de « la petite société malade ».

Les principaux faits de cette période sont :

Le retour des cendres de Napoléon I^{er} : un des fils du roi, le sympathique prince de Joinville, alla les chercher à Sainte-Hélène ; elles furent déposées triomphalement aux Invalides, le 15 décembre 1840. — C'était raviver imprudemment la légende napoléonienne.

La mort du duc d'Orléans, l'héritier de la couronne (13 juillet 1842) : ce fut un événement funeste pour la monarchie, parce que les libéraux fondaient beaucoup d'espé-